

**ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 20 juin 2019, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003, article 74), afin d'autoriser l'ouverture des cafés-terrasses jusqu'à 1 h, le 24 juin 2019, sur la rue Notre-Dame Ouest, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Augustin, dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec.

Cette ordonnance est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 21 juin 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude